ÉPARGNE ET
INVESTISSEMENTS

Votre coup de pouce pour ses études et pour la vie

Du REEE au CELIAPP,
pour sa première propriété.



**On dit que l'union fait la force.
C'est justement ce que compte faire Nathan, 18 ans, avec ses parents et ses grands-parents. Ensemble, ils vont tirer profit de son REEE pour investir dans un CELIAPP... et l'avenir de Nathan.**

beneva

Les gens
qui protègent
des gens

Faire équipe en famille pour maximiser un REEE

Épargner pour les études d'un enfant est souvent un projet qui rassemble plusieurs générations. Parents, grands-parents, marraines, parrains : chacun veut contribuer à sa façon à son avenir.

Après le régime enregistré d'épargne-études (REEE), une nouvelle possibilité fait partie de l'équation : le CELIAPP. Mais n'est-ce pas trop tôt de prévoir l'achat d'une première propriété, alors que le diplôme n'est même pas en poche ?

En fait, le CELIAPP est la suite logique au REEE lorsqu'il est fait partie d'une stratégie d'épargne familiale. Si les études coûtent moins cher que prévu, c'est le moment de profiter de ces sommes pour un CELIAPP.

Pourquoi le CELIAPP est si intéressant ?

Au lieu d'offrir uniquement des cadeaux pour les occasions spéciales, pourquoi ne pas contribuer à un projet qui accompagnera votre enfant ou votre petit-enfant pendant plusieurs années ?

- Un montant offert aujourd'hui peut l'aider à atteindre plus rapidement son objectif d'épargne.
- Vos dons pour les cotisations au CELIAPP sont déductibles de son revenu imposable.
- Votre enfant ou votre petit-enfant ne cotise pas le maximum cette année ? Une partie de ses droits de cotisation peut être reportée à l'année suivante.
- Plusieurs options de placement s'adaptent à ses besoins : compte à intérêt garanti ou comptes d'investissement.



Quand une partie du REEE de Nathan devient une mise de fonds

À 18 ans, Nathan vient d'être admis au cégep. Depuis sa naissance, ses parents et ses grands-parents ont cotisé à son REEE avec un objectif simple : lui donner toutes les chances de réussir.

Résultat ? Le régime a atteint 70 000 $. Quelle excellente nouvelle ! Nathan a largement de quoi couvrir ses frais de scolarité et une partie de ses dépenses en retirant seulement le montant de paiement d'aide aux études de son REEE. Ses parents réalisent alors que le REEE pourrait contribuer à franchir une deuxième étape importante de sa vie.

Plutôt que de laisser l'argent inutilisé, ils commencent à lui remettre des dons pour un CELIAPP pendant 5 ans. Nathan y dépose les sommes reçues, en respectant sa limite de cotisation annuelle de 8 000 $.

Tableau démonstratif d'épargne pour 5 ans

	Sans CELIAPP	Avec CELIAPP
Revenu d'emploi annuel de Nathan	15 000 $	15 000 $
Montant du paiement d'aide aux études du REEE retiré (imposable)	6 000 $	6 000 $
Vos dons (non imposable)	8 000 $	8 000 $
Cotisations au CELIAPP	Aucune	8 000 $
Revenu imposable	21 000 $	13 000 $ Après la cotisation au CELIAPP
Impôt sur revenu imposable	500 $	0 $ Sous le seuil d'imposition
Gains fiscaux	0 $	500 $ par année, 2 500 $ après 5 ans

Pourquoi le CELIAPP est le bon choix pour Nathan ?

Pour Nathan, chaque cotisation à son CELIAPP lui permet de bâtir une mise de fonds, mais aussi de réduire son revenu imposable. Même si son revenu d'étudiant est encore modeste, cette déduction pourra devenir particulièrement avantageuse à mesure qu'il progressera sur le marché du travail. Et s'il préfère conserver cet avantage fiscal pour les années où son revenu sera plus élevé, c'est aussi possible.

Après 5 années de cotisations maximales, Nathan dispose d'une épargne importante pour un futur achat immobilier. Lorsqu'il sera prêt à acheter sa première propriété, il pourra retirer les sommes de son CELIAPP sans payer d'impôt et sans avoir à les rembourser.

Pour ses parents, la satisfaction est double. Le REEE a joué pleinement son rôle en finançant les études. Le CELIAPP permet maintenant à Nathan de se rapprocher d'un autre objectif tout aussi crucial : devenir propriétaire un jour.

Ouvrez votre CELIAPP dès aujourd'hui !

Chaque dollar cotisé vous aide à bâtir votre mise de fonds tout en réduisant votre impôt à payer.

© Beneva inc. 2026
MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.